

**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU SAMEDI 05 MARS 2022**

*Présents : TREVEYS Marc, PICHON Cécile, BARDEL Denis, MOURIER Claire, DUCHAMP Angelo, SABATIER Denise, BONNISSOL Fabien, GRANGER Clara, CHEVALIER Isabelle, GERENTON Sébastien, ,*  
*Absents excusés : VACHER Thierry, pouvoir donné à BARDEL Denis / SABOT Christine pouvoir donné à MOURIER Claire / BILLON Gilbert pouvoir donné à SABATIER Denise / POLICARD Sylviane pouvoir donné à TREVEYS Marc*  
*Absent : COLOMBET Serge*

*Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Madame PICHON Cécile est élue secrétaire de séance.*

**Création d'un terrain multisports :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports à proximité des équipements sportifs existants. Le projet vise à mettre à disposition des écoles maternelles et primaires un équipement sportif de pratiques multisports ; il permettra d'enrichir l'offre d'activités proposées, et d'encourager la pratique physique et sportive. Le programme de travaux prévoit la création d'une plateforme enrobée, ainsi que la fourniture et la pose du terrain multisports. Le coût de l'opération est estimé à 65 539.50 € HT. Ce dossier est susceptible de bénéficier de différentes aides.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

<b>TOTAL dépenses HT. :</b>	<b>65 539.50 €</b>
- A.N.S (Agence Nationale du Sport) :	39 323.70 € (60%)
- Europe (FEADER – LEADER) :	13 107.90 € (20%)
- Autofinancement commune :	13 107.90 € (20%)
<b>TOTAL recettes HT :</b>	<b>65 539.50 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la création d'un terrain multisports et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.

**Sécurisation informatique : demande de fonds de concours :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'afin de garantir les conditions de sécurisation des données informatiques, il est nécessaire de remplacer un poste informatique, avec le système d'exploitation windows10 professionnel. Par la suite, le souhait est de passer à une offre hébergée des applications, permettant d'assurer une meilleure conservation des données informatiques. Dans le cadre de sa compétence « mutualisation », la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a mis en place un fonds de concours « sécurisation informatique », susceptible de financer à hauteur de 50% le montant des dépenses.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Acquisition matériel informatique :	1 720.00 €
Prestation hébergement :	2 900.80 €
<b>TOTAL dépenses HT :</b>	<b>4 620.80 €</b>
Fonds de concours CCMVR :	2 310.40 € (50%)
Autofinancement :	2 310.40 € (50%)
<b>TOTAL recettes HT :</b>	<b>4 620.80 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches relatives à ce dossier.

**Action humanitaire au profit des populations Ukrainiennes :**

En partenariat avec le centre de Secours de ST PAL-STE SIGOLENE, le SDIS, le Département de la Haute-Loire, l'UDSP43 ainsi que l'AMF43, une opération de collecte de dons est mise en place dans le domaine du secours, de la logistique et de l'hygiène. Les personnes intéressées peuvent apporter en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat des produits figurant sur la liste affichée en mairie et transmise sur illiwap. Les dons seront ensuite acheminés en direction de la Pologne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.